

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019

### MAIRIE-MAISON DE SERVICES

Les élus ont fixé les modalités d'inauguration de la Mairie-Maison des services qui aura lieu samedi 21 décembre à 10H30 et à laquelle les habitants de Plufur sont conviés.

Afin de sécuriser les lieux, la rue Jules Ferry sera interdite à la circulation. Le stationnement se fera parking Jean Le Bras et sur le parking de la salle polyvalente.

Le vin d'honneur sera servi au restaurant scolaire.

### ACQUISITION DE RAYONNAGES

Accord du Conseil pour l'acquisition de rayonnages pour la salle des archives auprès de la Sté Ouest Déstockage de Pontivy pour un montant de 1 493. 78 € TTC.

### CHAPELLE SAINT-NICOLAS

Le Conseil fait appel au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine pour une assistance à maîtrise d'ouvrage et consultation des entreprises en vue de travaux de couverture sur le bâtiment.

### REGULARISATION DE PARCELLES

Le Maire est autorisé à signer les différents documents (actes notariés) afin de finaliser les échanges de parcelles intervenus au guibel.

### CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE

Une réparation des chauffages défectueux va avoir lieu. Il est convenu d'envisager une étude globale de rénovation du bâtiment en 2020.

### INTERVENTION

A l'issue du Conseil, le Maire a donné la parole à une habitante de la commune souhaitant intervenir sur la priorité à droite au niveau de la route de kerbiriou et qu'elle ressent comme dangereuse. Elle a interrogé les élus sur la présence de ce panneau prioritaire. D'autre part, elle estime que l'accès au chemin de randonnée situé à proximité des gîtes est entravé.

Le Maire lui a répondu que l'ensemble des routes entre Lanvellec et Plufur est prioritaire et que le panneau a été installé pour le rappeler à cet endroit du fait du flux plus conséquent dû à l'activité de la ferme équestre.

Il est décidé que la commission voirie se rendra sur place.

Le Maire,

H. GUELOU

